

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2018

LUTTE CONTRE LES GROUPUSCULES PRÔNANT LA VIOLENCE - (N° 988)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par les mots :

« et à la promotion du racisme anti-blanc ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les occupations de certains campus universitaires par des bloqueurs d'extrême-gauche au cours des derniers mois ont permis au racisme anti-blanc de s'exprimer au cœur de plusieurs facultés. Ainsi de nombreux tags appelant à la haine des Français et des populations européennes ont été apposés sur les murs de la faculté Paris 8 à Saint-Denis. De plus le campus occupé par des activistes d'extrême-gauche de Paris 1 à Tolbiac a accueilli des ateliers réservés aux personnes dites « racisées », c'est-à-dire non blanches, organisés par une « Commune libre de Tolbiac ». A Tolbiac les occupants ont appelé à la formation d'un « Califat queer », ce qui met en évidence leurs références douteuses.

Ce climat de haine des blancs est alimenté depuis plusieurs années par des organisations telles que le Parti des Indigènes de la République qui a déjà organisé deux camps « décoloniaux » racisés, soit interdits aux blancs. Ces mouvements se nourrissent d'une haine des blancs répandues chez toute une frange de la population. Ce racisme anti-blanc s'appuie sur un vocabulaire qui assimile les blancs à une race de dominateurs et de colonisateurs et encourage à la discrimination contre les « babtous » ou les « souchiens ».

Il convient donc de s'interroger sur la propagation de ce discours haineux qui menace la paix civile et alimente un ressentiment à l'encontre des populations européennes, notamment dans certains quartiers en difficulté.

Tel est l'objectif de la présente proposition de résolution.